



SERVICE CNI - PASSEPORT - OT ET ETRANGER

Police Municipale - 21 square Bourdet - 06800 Cagnes-sur-Mer

Tel : 04 93 22 19 94

Lundi, mercredi, jeudi, vendredi de 8h à 11h45 et de 14h à 16h30

Le mardi de 8h à 11h45 et de 14h à 18h30

CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ SÉCURISÉE

PERSONNE MAJEURE - PIÈCES À FOURNIR

Téléphoner au service pour prendre rendez-vous afin d'établir votre demande de carte d'identité

**Présence obligatoire du demandeur au dépôt et au retrait du titre
Pour les photocopies demandées ci-dessous, présentation des originaux exigée**

- 2 photos en couleur** (aux normes actuelles et de moins de 6 mois) identiques, en parfait état, de face, sans sourire, tête nue, sans accessoires, sans lunettes, visage et oreilles dégagés.
- 1 photocopie (recto/verso) de la **carte d'identité** ou des pages 2 et 3 du passeport.
- Se munir de la date et lieu de naissance des parents.
- 1 extrait d'acte de naissance ORIGINAL en COPIE INTEGRALE** (de moins de 3 mois)
à demander à la Mairie de naissance par courrier ou sur Internet et pour les Français nés à l'étranger,
demander cet acte par courrier au : Service Central de l'Etat Civil, 11 rue de la Maison Blanche, 44941 Nantes Cedex,
ou sur Internet : <http://www.diplomatie.gouv.fr>
- 1 photocopie d'un **justificatif de domicile** (de moins d'un an) : Facture EDF ou GDF ou France Télécom
ou Téléphone portable ou Facture Compagnie des Eaux ou dernier Avis d'Imposition ou Impôts Locaux
ou Assurance habitation.
- Si le demandeur ne peut produire de justificatif de domicile à son nom et si il est hébergé,
fournir une **attestation MANUSCRITE de l'hébergeant** avec photocopie (Recto/Verso) de sa Carte d'identité
ou pages 2 et 3 de son passeport ainsi que son justificatif de domicile (de moins d'un an).
- En cas de vol de la carte d'identité**, faire une déclaration en Police Nationale et produire IMPERATIVEMENT
cette déclaration ainsi qu'une **copie d'un document avec photographie** et fournir un timbre fiscal d'un montant de 25 €.
- Pour une **femme nouvellement mariée**, photocopie (Recto/Verso) de la **carte d'identité**
ou pages 2 et 3 du passeport de l'époux ainsi que l'acte de Mariage ou le Livret de famille.
- Pour une **femme veuve**, photocopie du **livret de famille ou acte de décès de l'époux**.
- Pour une **femme divorcée** (si cette dernière a conservé le nom de l'ex époux), fournir photocopie du **jugement
de divorce** en INTEGRALITE.
- Pour une **personne sous tutelle**, fournir **copie du jugement** et présence OBLIGATOIRE du tuteur avec sa pièce
d'identité.
- Preuve de nationalité française** en photocopie (Décret de Naturalisation, Certificat ou Attestation de Nationalité)
document à fournir IMPERATIVEMENT selon la situation du demandeur envers la nouvelle législation en vigueur.

L'ANCIENNE C.N.I.S DOIT ÊTRE IMPÉRATIVEMENT RESTITUÉE.

VALIDITÉ DU TITRE : 15 ANS